

Lettre ouverte au formateur

Le « braindrain » menace les hôpitaux universitaires belges

6 octobre 2007

Les hôpitaux universitaires belges jouent un rôle moteur en matière d'initiatives non commerciales dans les domaines de l'innovation et du transfert de connaissances. Pour la Belgique cette contribution à l'économie (des connaissances) est essentielle. C'est ainsi que les 7 hôpitaux universitaires belges emploient plus de 23 000 équivalents temps plein, dont les activités dépassent largement le cadre des soins aux patients. Ils assurent la formation de professionnels de la santé, comme celle d'environ 1500 médecins spécialistes. Ils sont en outre des acteurs uniques dans le secteur de la biotechnologie. D'une part, avec la recherche fondamentale et clinique qu'ils effectuent et, d'autre part, avec la formation et l'apport d'une nouvelle main-d'oeuvre pour ce secteur. Selon un rapport du SPF Economie concernant l'économie belge en 2006, la qualité de ce personnel hautement qualifié constitue une opportunité importante pour le secteur biotechnologique.¹

Depuis 2002, il existe, en dehors de l'assurance maladie, un financement séparé des missions universitaires relatives à la formation et à la recherche par l'intermédiaire de ce que l'on appelle le 'budget B7'. Une étude réalisée en 2003 par la société espagnole Antares Consulting a mis en évidence que le coût supplémentaire lié aux missions universitaires se monte en réalité à 24,3 % des hôpitaux généraux (qui n'ont pas de missions universitaires). Hors, le financement accordé via la sous partie B7 se monte à environ 6 %² du chiffre d'affaires global des hôpitaux universitaires. La sous partie B7 ne représente dès lors qu'un quart du coût supplémentaire lié à la conduite de la mission universitaire. Comparativement, les autres pays occidentaux reçoivent un financement supplémentaire de 15 à 25 % de leur chiffre d'affaires global pour l'exécution de ces missions.

Une partie essentielle de ce coût supplémentaire semble maintenant en passe de constituer une véritable menace pour l'avenir des hôpitaux universitaires. L'une des obligations légales des hôpitaux universitaires est d'employer des médecins avec un statut de salarié. Ceci afin de garantir que le médecin universitaire effectue suffisamment de missions de formation, d'étude et d'évaluation en lieu et place d'activités cliniques génératrices d'honoraires. La conséquence directe est un coût supplémentaire (par rapport aux hôpitaux employant des médecins ayant un statut d'indépendant) en terme de cotisations sociales que les pouvoirs publics ne financent que pour un tiers seulement et ce, en dépit de promesses antérieures des pouvoirs publics de financer ce coût dans son intégralité.

¹ SFP Economie – Panorama de l'économie belge 2006, p348

² 120,3 millions en 2007

Une autre conséquence de l'obligation du statut de salarié est que les médecins universitaires ont une rémunération nette inférieure à celle de leurs confrères indépendants. Ces derniers sont en outre financièrement plus productifs pour l'hôpital que les médecins universitaires, étant donné que seuls les soins dispensés aux patients (contrairement à la mission universitaire) sont financés par les pouvoirs publics par prestation.

Dans le contexte du numerus clausus et de la pénurie médicale, cette différence de rémunération entraîne un « braindrain » des hôpitaux universitaires aux profits d'autres hôpitaux.

Le médecin universitaire hautement qualifié est attiré par les promesses d'un salaire nettement supérieur pour des prestations moins complexes dans des organisations régionales, pour lesquelles il ne doit pas se consacrer à la formation de nouvelles générations de prestataires de soins.

Les conséquences ne tarderont pas à se faire sentir, à très moyen terme, notamment, une dégradation de la qualité de la formation médicale initiale et continue des professionnels de la santé, ainsi qu'une diminution de la qualité dans le domaine de la recherche scientifique (non commerciale) et, enfin, par un soutien plus faible des hôpitaux universitaires à l'égard des pouvoirs publics pour ce qui concerne l'évaluation et la définition de la politique de santé.

Vu l'importance de la recherche et de la formation pour l'ensemble des concitoyens et plus particulièrement pour le patient, les hôpitaux universitaires revendiquent donc une revalorisation du financement de leurs missions universitaires hautement spécifiques au moyen d'une revalorisation du budget B7 jusqu'à concurrence d'un pourcentage de 15 % du chiffre d'affaires (par opposition aux 6% actuels), soit un doublement du budget B7 tel qu'octroyé actuellement.

Le financement des missions universitaires doit idéalement continuer à se faire via B7, ce qui garantit que celui-ci ne se fasse pas aux dépens de l'assurance-maladie mais par le SPF Santé Publique.

Prof Guy Durant
Président de la CHAB
Administrateur Général
Cliniques universitaires Saint-Luc

Prof. dr. Johan Kips
Vice-président de la CHAB
Directeur Général
UZ Leuven

Pour obtenir plus d'informations, vous pouvez vous adresser au coordinateur de la CHAB :

Jan Flament
Avenue Hippocrate 10
1200 Bruxelles
Jan.Flament@univ-hospitals.be
t. 0475.52.51.54

Vous trouverez également plus d'informations sur le site de la CHAB:

<http://www.univ-hospitals.be>

A propos de la CHAB

Depuis sa fondation en 1998, la Conférence des Hôpitaux Académiques de Belgique (CHAB) s'efforce d'élaborer des propositions et de définir une politique visant à promouvoir la qualité et le fonctionnement des hôpitaux universitaires.

La CHAB compte 7 membres :

- *CHU de Liège*
- *Cliniques universitaires Saint-Luc*
- *Hôpital Erasme*
- *UZ Antwerpen*
- *UZ Brussel*
- *UZ Gent*
- *UZ Leuven*

Ces 7 membres représentent ensemble

- *7 000 lits justifiés (dans les 7 implantations)*
- *130 000 hospitalisations de jour par an (\pm 18 % du nombre national)*
- *200 000 admissions pour plusieurs jours (\pm 22 % du nombre national)*
- *2,7 millions de consultations par an (hors urgences)*
- *un chiffre d'affaires annuelles de plus de 2 milliards d'Euro*
- *un emploi pour 3 800 médecins ETP*
- *près de 12 000 ETP infirmier(e)s et personnel paramédical*
- *plus de 23 000 emplois ETP au total*